



Rennes, le 8 janvier 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Démarche « Plans de paysage » : un appel à projet pour la reconquête des paysages

**Dans le cadre d'une politique volontariste de reconquête des paysages portée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Ségolène Royal a lancé le 18 décembre dernier la deuxième édition de l'appel à projets « Plans de paysage » à destinations des collectivités dont le territoire est concerné par des enjeux forts en termes de paysage et de cadre de vie.**

Gisements précieux d'activités et d'emplois non délocalisables, les paysages sont des éléments déterminants du cadre de vie, de la santé et du bien-être de chacun et la condition d'un art de vivre ensemble. La démarche "Plans de paysage" vise à aider les collectivités à mieux s'emparer de ces enjeux en leur permettant d'anticiper les conséquences paysagères des politiques mise en œuvre à l'échelle du territoire et en donnant l'opportunité aux acteurs et habitants de décider collectivement de son évolution. Les objectifs de qualité paysagère sont ainsi partagés et définis en amont ce qui facilite la mise en cohérence des différentes politiques à l'œuvre sur un territoire,

L'appel à projets s'adresse particulièrement aux collectivités dont le territoire est concerné par des enjeux forts en termes de paysage et de cadre de vie (en raison, par exemple, d'une forte pression foncière, de projets d'aménagement d'envergure, d'une fréquentation touristique importante, etc) ou engagées dans des projets de territoire en cours ou à venir (plan local d'urbanisme intercommunal, schéma de cohérence territorial ou documents sectoriels stratégiques, etc.).

La pertinence du périmètre et la gouvernance envisagée (notamment les modalités de concertations envisagées avec les différents acteurs du territoire) font également partie des critères de sélection.

Le ministère soutiendra financièrement et méthodologiquement les 25 collectivités lauréates : par une subvention d'un montant de 30 000€ versée sur deux ans (2015-2016) ; par un accompagnement méthodologique par le Club *Plans de paysage* qui regroupe les lauréats de l'appel à projets 2013, les services de l'Etat et de nombreux partenaires du ministère.

En 2013, trois collectivités bretonnes avaient proposé un dossier et l'une d'entre elle, la communauté de commune des Monts d'Arrée, en lien avec le Parc naturel régional d'Armorique avait été retenue parmi les 25 lauréats nationaux.

Les dossiers de candidatures sont téléchargeables sur le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne. **Les dossiers de candidature sont à transmettre jusqu'au 15 février 2015**, sous format dématérialisé, à la DREAL. Les lauréats seront connus en mai 2015.

**Toutes les informations sur le site de la DREAL Bretagne : [www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)**

Contact presse : DREAL Bretagne (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) -  
Marie VERGOS ☎ 02.99.33.42.11